

COLLÈGE – CYCLE 4e et 3e

Thème : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (EMC)

Commentaires, recommandations pédagogiques,

L'enseignement moral et civique (EMC) contribue avec les autres disciplines et enseignements à former les apprenants à l'exercice et à une conscience claire de la citoyenneté. Une citoyenneté active, républicaine et démocratique qui fonde le pacte républicain et qui garantit la cohésion nationale.

Dans cette perspective, les référentiels d'enseignement moral et civique de l'enseignement agricole restent identiques aux textes officiels de l'Éducation nationale pour les classes de 4e et 3e. Il est indispensable de prendre en compte la globalité du programme d'EMC pour saisir le sens des notions abordées et des contenus d'enseignement qui forment un continuum de formation et d'apprentissage du CP à la classe de Terminale.

Pour chaque niveau de classe, les enseignants mettent en œuvre les « attendus et objectifs » définis. Pour chaque thème, ils engagent également les « notions abordées » et les « contenus d'enseignement » proposés. Cependant, pour la mise en œuvre des « démarches et situations d'apprentissage possibles », nous encourageons vivement les enseignants à saisir toutes les spécificités et tous les dispositifs de l'enseignement agricole pour faire vivre cet enseignement au plus près des réalités de nos apprenants.

L'éducation à la citoyenneté ne se limite pas à l'horaire dévolu à l'EMC. Cette éducation doit irriguer la vie de l'établissement dans toutes ses dimensions : cours, pluridisciplinarité, projets, partenariats avec l'extérieur, implication et engagement des élèves dans les instances dans le cadre d'une démocratie scolaire.

Les enseignants peuvent prendre appui sur le document d'accompagnement thématique, commun à toutes les formations de l'enseignement agricole « Les principes et les valeurs de la République » : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/fichiers-communs/ref-com-da-thematique-val-rep-092025.pdf

Par ailleurs, il est important de rappeler que tous les acteurs de l'établissement participent, d'une manière ou d'une autre à l'apprentissage et à l'exercice de la citoyenneté. Dans cet esprit, des synergies peuvent être développées entre les différentes « éducation à » : Education aux médias et à l'information, Education au développement durable, Education à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (dont l'égalité de genre), développement des compétences psychosociales, ...

Préambule

Le programme d'enseignement moral et civique répond à l'ambition que nourrit l'École de la République de former les élèves à l'exercice et à une conscience claire de leur citoyenneté. Il les aide à élaborer une idée du bien public qui transcende les intérêts particuliers. Il structure leur parcours citoyen et l'enrichit en assurant la progressivité de leur apprentissage civique.

Le programme d'enseignement moral et civique déploie l'ensemble des dimensions éthiques et politiques de la citoyenneté, depuis les rapports interpersonnels des enfants et des adolescents dans et hors de la classe, jusqu'à leur engagement dans la vie économique, sociale et politique, dont les enjeux sont tout à la fois locaux, nationaux et mondiaux, en passant par la part qu'ils peuvent prendre dans le cadre de la démocratie scolaire. Le programme assure une connaissance du cadre institutionnel de la République française et de l'Union européenne. Il participe pleinement à l'éducation aux médias et à l'information (EMI) ainsi qu'à l'éducation au développement durable (EDD). Il met en avant la dimension humaine des relations sociales, politiques, économiques et culturelles, en contribuant à développer la capacité d'empathie des élèves. Enfin, il développe et consolide des compétences qui permettront aux futurs adultes de contribuer à résoudre les problèmes collectifs de leur temps.

Conçu dans une perspective de cohérence et de progressivité des cycles d'apprentissage, le programme d'enseignement moral et civique présente distinctement, pour chaque année, les notions et les contenus que les élèves doivent acquérir. Il propose des démarches et situations d'apprentissage possibles en indiquant des sources et des ressources dans lesquelles puiser, ainsi que des dispositifs existants auxquels il peut s'articuler. Le programme d'enseignement moral et civique a également vocation à s'inscrire dans des démarches de labellisation, des partenariats avec les collectivités territoriales ou le monde associatif, ainsi que de multiples projets pédagogiques.

L'ambition du programme est d'ouvrir l'enseignement moral et civique sur le monde extérieur, tantôt saisi dans sa proximité, en l'inscrivant dans une logique de territoire (l'école ou la commune), tantôt appréhendé dans sa globalité (la Nation, l'Europe et le monde, la planète Terre), sans omettre les enjeux de l'univers numérique dans lequel nous sommes de plus en plus engagés.

Les valeurs et les principes de la République

Le Code de l'éducation dispose depuis 2005 « qu'outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République » (article L 111-1).

Les valeurs et les principes de la République fondent le pacte républicain garant de la cohésion nationale, en même temps qu'ils protègent la liberté de chaque citoyen, contribuent à l'égalité de toutes et de tous, promeuvent les liens de civilité structurant une société proprement démocratique et permettent le débat d'idées. Les transmettre et les faire partager sont au cœur de l'œuvre d'intégration républicaine. Ces valeurs et ces principes relient également la France à la société des autres nations démocratiques, à l'échelle européenne comme à l'échelle mondiale.

Les valeurs et les principes essentiels de la République française sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité. S'en déduisent notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, le refus de toutes les discriminations et la solidarité. L'enseignement moral et civique porte sur ces valeurs et ces principes, qui constituent un bien commun des citoyennes et des citoyens dans la vie démocratique de la République.

La place de l'enseignement moral et civique dans le parcours citoyen

L'enseignement moral et civique transmet les principes éthiques, juridiques et politiques fondamentaux du parcours citoyen de l'élève. Ce parcours engage l'ensemble des enseignements dispensés à l'école, mais aussi la vie de l'établissement, dont les actions peuvent être menées en partenariat avec les collectivités locales, d'autres ministères, des organismes publics ou des associations. Il se nourrit également des « éducations » transversales présentes dans les programmes auxquelles il contribue : éducation aux médias et à l'information, au développement durable, à la défense, au droit, aux compétences économiques, budgétaires et financières, à la vie affective, relationnelle, et sexuelle et, enfin, aux arts et à la culture.

L'éducation à la citoyenneté ne se limite pas à l'horaire dévolu à l'enseignement moral et civique. Le parcours citoyen, pour être pleinement réalisé, suppose l'explicitation des enjeux de citoyenneté présents dans tous les enseignements et dans la vie de l'école ou de l'établissement. Il vise à l'investissement des élèves dans les structures de la vie scolaire et, plus généralement, de la vie économique et sociale, de la politique et en somme de la démocratie : réalisation de projets dans le cadre de l'établissement, commémorations, engagement au sein d'institutions et d'associations ou pour la Nation (service civique, service national universel).

L'enseignement moral et civique contribue ainsi à donner son sens à l'éducation à la citoyenneté, dont il est une pièce cardinale. Il constitue un foyer d'initiatives où sont explicitées et déployées les multiples dimensions d'une citoyenneté active, républicaine et démocratique.

La citoyenneté républicaine

La République française est une démocratie. Elle s'inscrit à la fois dans une histoire nationale et dans la communauté des nations démocratiques. Elle se fonde sur le patrimoine de la Nation française et permet l'actualisation de ses valeurs et de ses principes pour répondre aux évolutions de la société.

La citoyenneté repose sur l'autonomie du citoyen et sur son appartenance à une communauté politique, qui est fermement adossée aux valeurs et aux principes de la République. Cette conception de la citoyenneté souligne l'importance de la loi et du droit tout en promouvant une éthique et une culture du débat et de la pluralité des opinions caractéristiques de l'espace démocratique.

Placé au cœur de la vie de l'école et de l'établissement, le développement d'une citoyenneté républicaine irrigue l'ensemble des enseignements. Elle inspire les actions qui mettent les élèves au contact de la société, en particulier celles qui concernent l'éducation au développement durable et la prise de conscience écologique, qui ont vocation à susciter un engagement individuel et collectif essentiel au respect et à la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Construire une culture de la démocratie

Pour construire une culture de la démocratie, l'enseignement moral et civique vise à développer les compétences civiques et citoyennes des élèves. La construction de ces compétences s'opère à travers quatre grandes dimensions ¹:

Les valeurs et les principes auxquels on se réfère et que l'on cherche à promouvoir

- liberté, égalité, fraternité et laïcité
- solidarité, égalité entre femmes et hommes, refus de toutes les discriminations
- respect de la dignité humaine
- état de droit

Les domaines de connaissances qui permettent aux élèves d'exercer leur compréhension critique

- citoyenneté et institutions nationales et européennes
- règle et droit
- défense, sécurité et résilience nationale
- développement durable et transition écologique
- information et médias

Les attitudes qui permettent de s'inscrire dans la vie démocratique

- respect d'autrui et acceptation des différences
- respect de soi, maîtrise de soi
- prise d'initiative dans le respect des règles, des autres et de l'environnement
- esprit civique et sentiment d'appartenance à une collectivité
- engagement et sens des responsabilités
- équilibre entre l'initiative individuelle et l'acceptation des règles communes

Les aptitudes que cet enseignement cherche à développer

- écoute et observation, réflexion et discernement, esprit critique
- capacité à exprimer ce que l'on ressent et empathie
- apprentissage autonome
- implication dans un projet collectif et coopération
- participation à un débat pour résoudre les conflits et/ou prendre des décisions

Ces quatre dimensions fixent un cadre au travail des élèves en enseignement moral et civique. Elles permettent de nourrir la réflexion didactique et pédagogique du professeur des écoles, du professeur d'histoire-géographie au collège et du professeur de lycée responsable de cet enseignement en visant l'acquisition progressive des compétences civiques et citoyennes.

L'enseignement moral et civique étant au cœur du parcours citoyen, les quatre dimensions fournissent également un cadre à l'ensemble des actions conduites pour l'éducation à la citoyenneté.

Sans s'y résumer ni s'y substituer, la construction d'une culture de la démocratie participe au développement des compétences psychosociales des élèves, pour mieux prévenir notamment les situations de harcèlement et favoriser la coopération entre les élèves.

¹ Ces dimensions sont issues du cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie élaboré par le Conseil de l'Europe : <https://www.coe.int/fr/web/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture>

Progressivité

L'explicitation des objectifs et des contenus de l'enseignement moral et civique est annualisée afin de garantir la progressivité de la formation des élèves. En tenant compte de leur âge, les contenus d'enseignement qui leur sont proposés sont investis de manières diverses :

- en s'inscrivant dans une perspective d'approfondissement et une logique spiralaire, afin de susciter une authentique compréhension des piliers éthiques et politiques de notre République démocratique. Ses institutions, par exemple, ne sont pas abordées avec le même niveau de détail aux cycles 2, 3 et 4 ;
- en accordant une place accrue aux questions vives de la société contemporaine, discutées en ouvrant tout l'éventail possible des opinions prévalentes et en s'appuyant sur la pratique du débat réglé, au fur et à mesure que les élèves approchent de la majorité ;
- en opérant progressivement un élargissement optimal de l'horizon intellectuel et citoyen de l'élève, qu'il concerne ses relations avec ses pairs ou la compréhension des grands enjeux de la société civile et des questions politiques dans un monde aux espaces et aux sociétés interdépendants.

La progressivité de l'enseignement moral et civique permet de dérouler de manière régulière et continue les notions ou les thématiques principales auxquelles il est adossé en évitant d'en concentrer l'étude sur une seule année du programme. Par exemple, les objectifs de développement durable (ODD) sont distribués de façon diversement approfondie tout au long de la scolarité des élèves.

Méthodes

L'enseignement moral et civique se déploie, dans la mesure du possible, à partir de l'examen de situations réelles (qui peuvent être issues de l'expérience des élèves eux-mêmes), d'analyses savantes (tirées de ressources scientifiques, historiques ou politiques) ou de descriptions imaginaires (puisées dans la littérature ou dans les arts, par exemple). Il contribue au développement des compétences orales à travers, notamment, la pratique de l'argumentation. Le débat réglé, comme la discussion argumentée ou le dilemme moral à partir du cycle 4, permettent aux élèves d'éprouver, de comprendre et de mettre en perspective les valeurs et les principes qui régissent notre société démocratique. Discussion ou débat privilégient, non l'expression polémique d'opinions antagonistes, mais la mobilisation de connaissances utiles à la formulation claire d'arguments rigoureux.

L'enseignement moral et civique s'appuie sur un ensemble de documents de référence (juridiques, historiques, patrimoniaux, littéraires, etc.). Il est également un lieu de partage d'expériences, soit des élèves eux-mêmes, qui ont pu connaître des expériences d'engagement, soit d'adultes sollicités dans ce but.

Selon des modalités pédagogiques variées en lien avec des contenus historiques, littéraires, artistiques, scientifiques ou institutionnels qu'il privilégie en fonction de l'âge et de la compréhension des élèves, le professeur suscite l'élaboration et l'échange d'arguments clairement formulés, à l'oral comme à l'écrit, et permet aux élèves d'exercer leur esprit critique avec discernement et de développer les compétences visées.

L'enseignement moral et civique se prête particulièrement aux travaux et aux démarches qui placent les élèves en situation de coopérer et favorisent les échanges et la confrontation des idées. Il peut reposer sur des projets individuels et collectifs susceptibles de dépasser le cadre horaire de l'enseignement ou de la classe et d'impliquer l'établissement, voire des partenaires institutionnels ou associatifs.

Enfin, dans une perspective résolument interdisciplinaire, l'enseignement moral et civique oriente l'attention des élèves vers des problématiques contemporaines particulièrement vives liées à l'EMI d'une part, à l'EDD d'autre part. L'enseignement moral et civique n'a pas vocation à se substituer à ces deux « éducations », mais contribue à faire naître des projets interdisciplinaires et y participe de plein droit, grâce à la coopération des professeurs de toutes les disciplines dans le second degré, notamment le professeur documentaliste pour l'EMI ou le professeur d'histoire-géographie ou de sciences de la vie et de la Terre pour l'EDD. Au lycée, la diversité des disciplines contribuant à cette interdisciplinarité s'enrichit, notamment avec les sciences économiques et sociales et la philosophie.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

« Traditionnellement au sein de l'EA, la question de l'éducation « au et par » les médias est particulièrement dévolue à trois catégories d'enseignants :

- Les professeurs d'éducation socioculturelle (ESC) qui abordent plusieurs thématiques parmi lesquelles : l'histoire des médias, la construction médiatique, l'analyse des productions, diffusions et réceptions de contenus, la notion de champ médiatique, les relations entre médias et industries culturelles, etc.
- Les professeurs documentalistes qui interrogent davantage les questions de caractérisation, de traitement de l'information et d'évaluation de la qualité de l'information, etc.
- Les professeurs de technologies de l'informatique et du multimédia (TIM) qui abordent essentiellement la communication professionnelle au travers spécifiquement de l'étude et de l'utilisation en situation de médias sociaux numériques et de leur fonctionnement technique. »²

De fait, une approche plurielle de l'EMI et de l'EDD se décline tout au long du programme d'enseignement moral et civique selon le tableau suivant.

	EMI	EDD
CP		Respect dû à l'environnement et au vivant à partir de la compréhension des règles collectives
CE1	Première approche des stéréotypes dans la production visuelle et audiovisuelle	Respect dû à l'environnement et au vivant à partir de la compréhension des règles collectives
CE2	Initiation des élèves à la construction de l'information pour leur faire comprendre qu'elle relève de l'intérêt général	Mise en relation des écogestes et de l'intérêt général Découverte des opérations locales en faveur de l'environnement quand on présente le rôle du maire
CM1	Civisme numérique Recherches en ligne, production et diffusion d'information Cyberviolences et harcèlement en ligne Sobriété numérique	Lien entre civisme et conscience écologique Sobriété numérique
CM2	Liberté d'expression en ligne, liberté de l'information (Convention internationale des droits de l'enfant, CIDE)	Devoir civique dans ses aspects environnementaux Charte de l'environnement, première approche
Sixième	Vie privée et vie publique en ligne, droit à l'intimité et droit à l'image, explication de la majorité numérique à 15 ans Réflexion sur les données personnelles, les traces numériques	Explication du rôle de représentation et d'impulsion des écodélégués, début des références aux ODD poursuivies dans la suite du programme L'intérêt général dans une perspective durable
Cinquième	Discours de haine en ligne, lien avec les discriminations et cadre législatif	La solidarité en rapport avec l'ODD 3, la prévention de la santé publique, l'intervention publique face aux risques environnementaux
Quatrième	Liberté d'expression en ligne et hors ligne, ses atouts, ses abus et ses limites Liberté de la presse	La police de l'environnement, les incendies de forêt, leur prévention et leur traitement

² « Trois approches complémentaires pour l'éducation aux médias et à l'information (EMI) au sein de l'enseignement agricole : l'ESC, la documentation, les TIM » in Lettre de l'inspection de l'enseignement agricole. Éducation aux médias et à l'information, laïcité, citoyenneté. Lettre n°1, février 2023 : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/01-systeme/structuration/iea/iea-lettre-2302.pdf

	Guerre informationnelle et cyberdéfense	
Toisième	Le rôle des médias, des sondages, le couple information/désinformation, l'intelligence artificielle, les débats en ligne	La Charte de l'environnement
CAP	Liberté et responsabilité : information, presse, travail journalistique, liberté d'expression et médias sociaux, intelligence artificielle	Charte de l'environnement, responsabilité sociétale des entreprises, conférences internationales, ODD
Seconde	Liberté de la presse et de l'information, travail journalistique, régulation des réseaux sociaux (règlement européen sur les services numériques, Pharos) L'intelligence artificielle et l'information	Droits environnementaux et conférences internationales sur les enjeux climatiques, la responsabilité sociétale des entreprises
Première	Traitement médiatique des minorités (en lien avec la discrimination)	
Terminale	La place des discours scientifiques et leur réception dans l'opinion, avec l'exemple du changement climatique Les débats sur les grands défis environnementaux et numériques (voie professionnelle) Travail sur les sondages et leurs usages Fiabilité des sources et débats sur les réseaux sociaux	La place des discours scientifiques et leur réception dans l'opinion, avec l'exemple du changement climatique Les débats sur les grands défis environnementaux et numériques (voie professionnelle) La naissance des ODD à l'ONU et à l'Unesco

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Pour l'enseignement agricole se référer au référentiel de TIM/DOC pour les classes de 4^e et 3^e et à l'objectif 4 : « *Adopter une attitude responsable dans une société démocratique* ».

Le programme d'enseignement moral et civique participe pleinement au développement des compétences psychosociales des élèves, qu'elles soient cognitives, émotionnelles ou sociales. À travers les notions qu'il aborde et les démarches pédagogiques qu'il engage, il répond à l'objectif principal des compétences psychosociales : améliorer les relations à soi et aux autres. De la même manière, il s'articule avec les trois dimensions de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle : se connaître, vivre et grandir avec son corps ; rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir ; trouver sa place dans la société, y être libre et responsable.

L'articulation de ces enseignements et éducations concourt à développer chez les élèves des compétences de nature à favoriser un climat scolaire apaisé et à prévenir toutes formes de violence et de discrimination, notamment en lien avec les séances d'empathie.

L'ensemble de ces compétences est indispensable à la formation de futurs citoyens éclairés, acteurs de leur vie et capables de contribuer positivement à la société.

Le tableau suivant identifie pour chaque niveau de la scolarité les notions du programme d'enseignement moral et civique qui permettent d'établir des liens explicites avec les notions et compétences travaillées dans le cadre de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle et du développement de l'empathie.

	Éducation à la vie affective et relationnelle (école primaire) Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (collège et lycée)	Développement de l'empathie et des comportements altruistes et prosociaux
CP	Connaissance et maîtrise de soi Règles d'hygiène et exigence d'intimité : avoir conscience de son intégrité ; connaître et respecter les règles élémentaires de l'intimité personnelle	Connaissance et maîtrise de soi : comprendre ses émotions et ses sentiments
CE1	Altérité et sociabilité Règles collectives et prise d'initiative (lien possible avec la promotion de relations égalitaires et la compréhension des enjeux d'une relation humaine)	Développer sa capacité d'empathie Apprendre aux élèves à reconnaître les situations de violence physique et/ou verbale, les situations de harcèlement
CE2	L'engagement pour le bien commun (lien possible avec la compréhension de ce qu'est le consentement et les	Sensibiliser à la notion de bien commun et amener les élèves à prendre conscience que les actions

	différentes manières de le solliciter et de l'exprimer)	individuelles doivent tenir compte de l'intérêt collectif
CM1	L'égalité dans la dignité (lien possible avec la promotion des relations égalitaires et positives telle que l'égalité filles-garçons)	Comprendre ce qu'implique et permet l'empathie Cyberviolences et harcèlement en ligne
CM2	Respecter les droits de tous (lien possible avec la connaissance de ses droits et l'importance de se protéger dans les relations avec les autres et dans les réseaux sociaux)	La lutte contre les discriminations suppose la déconstruction des préjugés et des stéréotypes
Sixième	Le droit à la vie privée : l'intimité d'une personne recouvre la vie affective, relationnelle et sexuelle de cette personne	Le développement de l'empathie se poursuit dans le second degré, dans le cadre de séances dédiées (heures de vie de classe, dans les enseignements ou lors d'interventions, etc.) ou dans le cadre de projets pédagogiques.
Cinquième	Agir pour l'égalité femmes-hommes : les violences sexistes et sexuelles persistent, qui nécessitent l'action des pouvoirs publics et de la société civile Discriminations liées au sexe, à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre	
Quatrième	L'État de droit et les libertés (lien possible avec les questions de harcèlement, de cyberharcèlement, de lutte contre la prostitution, etc.)	
Toisième	Citoyenneté active (lien possible avec la prise en compte de la sexualité dans la définition et le respect des droits humains)	
CAP	Liberté et responsabilité : l'information (lien possible avec l'importance de se protéger et de protéger les autres : l'intimité à l'ère des réseaux sociaux)	
Seconde	Liberté et responsabilité : l'information (lien possible avec l'importance de se protéger et de protéger les autres : l'intimité à l'ère des réseaux sociaux)	
Première	Les violences sexistes et sexuelles portent atteinte à la cohésion d'une société démocratique ; étudier les actions menées pour lutter contre.	
Terminale	Citoyenneté active (lien possible avec la liberté d'être soi parmi les autres, et les conditions sociales pour garantir cette liberté).	

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Se référer aux textes suivants :

- Education au Développement Durable. Pour l'enseignement agricole :

<https://chlorofil.fr/actions/edd>

- Compétences psychosociales. Pour l'enseignement agricole se référer au document d'accompagnement thématique des apprenants au développement des compétences psychosociales de septembre 2022 :

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/ref-communes/competences-psycho-sociales>

- Éducation à la citoyenneté et vivre ensemble : <https://chlorofil.fr/actions/citoyennete>

- Document d'accompagnement thématique « Éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS) » (à paraître).

Quatrième : Défendre les droits et les libertés

Mise en œuvre à la rentrée 2025

Attendus et objectifs

La classe de quatrième s'attache à approfondir le sens du premier principe de la devise de la République : la liberté. Il s'agit de faire comprendre aux élèves comment *la* liberté se décline dans *les* libertés et comment celles-ci s'inscrivent dans un cadre légal qui les sauvegarde tout en les limitant au nom de l'intérêt général. La loi et l'organisation de la justice sont abordées comme des instruments en vue de la protection des individus, en tant qu'elles permettent de pallier les atteintes à leurs libertés et de maintenir l'ordre public garanti par l'État au nom de l'intérêt général de la Nation.

L'État de droit et les libertés

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possible
- Libertés et droits fondamentaux (vus en CM2) - Libertés individuelles et libertés collectives (vues en CM2)	- Les libertés individuelles permettent aux citoyennes et aux citoyens d'être maîtres de leurs mouvements et de leurs choix (liberté de circulation ou de mariage, par exemple), mais aussi de leurs opinions et croyances (liberté d'opinion, liberté de conscience), ainsi que d'exprimer celles-ci (liberté d'expression), y compris en ligne. Les libertés collectives leur permettent de s'associer les uns avec les autres et de s'engager dans la vie de la société (droit de réunion, d'association, de manifestation, droit syndical, liberté de la presse). Il s'agit de libertés fondamentales et de droits inconditionnels associés à l'idée de dignité humaine ;	À partir de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (préambule, art. 2), de la Déclaration universelle des droits de l'homme (préambule, art. 1 et 2) et de la Convention internationale des droits de l'enfant, faire comprendre aux élèves que ces textes leur garantissent des droits et libertés au quotidien : intérêt supérieur de l'enfant (art. 3 CIDE), liberté d'expression (art. 13), liberté d'association et de réunion (art. 15), liberté d'information (art. 17). À partir d'un exemple, étudier différents aspects de la liberté d'expression et de la liberté de la presse (définition, fondement en droit, enjeux, menaces, limites). [EMI] Travailler sur la liberté d'expression en ligne. ENSEIGNEMENT AGRICOLE - Concevoir des liens avec le référentiel de TIM/Info-doc. Objectif 4 : Adopter une attitude responsable dans une société démocratique 4.1 : « Découvrir et respecter les règles de droit dans une société démocratique » 4.2 : Découvrir les spécificités de la présence numérique personnelle et professionnelle notamment sur les réseaux sociaux 4.3 : Elaborer une production individuelle ou collective en découvrant les enjeux et les règles de publication - Concevoir des liens avec les EPI exemple « L'éducation à la responsabilité et à l'autonomie » (objectif 3 : agir de façon autonome et responsable dans la société de l'information »).
- Ordre public	- nos libertés sont toutefois encadrées par la loi et limitées, en premier lieu par les libertés des autres, que nous n'avons pas le droit d'entraver ou de violer (art. 4 DDHC) ; ensuite par la défense de l'ordre public qui concerne non seulement la sécurité, mais également la	À partir de l'exemple de la lutte contre les dérives sectaires, montrer que la loi ne définit pas la secte (au nom de la liberté de croyance), mais permet de réprimer les dérives sectaires, qui portent atteinte à l'ordre public, mais aussi aux droits fondamentaux, à la sécurité ou à

	tranquillité, la salubrité, le respect de la dignité de la personne humaine, qui permettent à chacun de jouir de ses droits et de ses libertés ;	l'intégrité des personnes.
- État de droit et hiérarchie des normes	- les libertés sont garanties par le droit : elles figurent dans le bloc de constitutionnalité reconnu par le Conseil constitutionnel, et l'action de l'État elle-même est soumise à la justice (son action ne peut violer les droits du citoyen) ;	À partir de décisions du Conseil constitutionnel ou du Défenseur des droits, étudier les lieux de privation de liberté ; leur diversité, les contrôles auxquels ils sont assujettis.
- Justice et institutions judiciaires	- l'indépendance de la justice est une condition de l'État de droit, son organisation garantissant le traitement équitable des justiciables ; - les droits et libertés sont enfin garantis par des traités internationaux et leur respect contrôlé par des cours supranationales (Cour européenne des droits de l'homme notamment).	À partir d'un cas précis (audience correctionnelle), présenter les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la justice : dualité des ordres de juridiction ; distinction première instance, appel et cassation ; rôle des cours suprêmes, Conseil d'État et Cour de cassation ; le rôle et le fonctionnement des jurys populaires ; la justice des mineurs et le droit à la protection. Ces propositions peuvent s'inscrire dans un projet d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information (concours Découvrons notre Constitution, intervention de partenaires dans le champ des médias et de l'information, Semaine de la presse et des médias dans l'école, etc.). Utiliser le Passeport Educdroit pour aborder les différents aspects traités sous l'angle des règles de droit.

Défendre le cadre démocratique : sécurité et défense nationale

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possible
- Ordre public et souveraineté nationale - Défense	- La « sûreté » fait partie des droits affirmés par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC, art. 2). Elle signifie à la fois que les droits du citoyen sont protégés et qu'il doit se trouver en sécurité. Les forces de sécurité intérieure, comme la police, la gendarmerie, les pompiers et les douanes, répondent à cette exigence ; - les forces armées ont vocation à défendre la souveraineté nationale, qui peut se trouver menacée ; elles ont aussi pour mission de servir la Nation quand elle est engagée par des traités ou comme membre d'organisations internationales comme l'ONU. La défense doit également affronter de nouveaux enjeux comme la guerre informationnelle et la cyberdéfense ; - la police de l'environnement assure la protection du droit de chacun à vivre dans un environnement « sain et équilibré ».	Aborder des exemples (plan Vigipirate, crise du Covid). Prendre l'exemple des incendies de forêt, pour montrer l'action des pompiers et de la sécurité civile, et en particulier la sécurisation des habitations. [EDD] Aborder un exemple d'action de l'Office français de la biodiversité. Appréhender les missions des forces de sécurité et des armées à partir d'une participation à une opération internationale. [EMI] À partir de l'étude de tentatives d'ingérences étrangères repérées par VIGINUM, comprendre les mécanismes et enjeux de la guerre informationnelle. Ces propositions peuvent s'inscrire dans la participation aux exercices de sécurité de l'établissement, à différents dispositifs en lien avec l'éducation à la défense (classe de défense à la sécurité globale, intervention d'acteurs de la défense et de la sécurité).

Troisième : Faire vivre la démocratie

Mise en œuvre à la rentrée 2026

Attendus et objectifs

La troisième, dernière année du cycle 4, offre une vue synthétique de la vie démocratique, dans une approche permettant de montrer comment les institutions de la République sont vivifiées par les débats qu'elles rendent possibles et qu'elles encadrent. Elle permet en outre de souligner que la vie démocratique repose essentiellement sur l'engagement effectif des citoyennes et des citoyens dans la vie économique, sociale et politique. La démocratie est ainsi envisagée comme un idéal à atteindre et non comme une réalité figée et immuable. Il en résulte que chaque citoyen peut agir et participer à la *vie* de la démocratie.

Les règles du jeu démocratique

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possible
Constitution	- La Constitution, norme juridique fondamentale, garantit les droits et libertés, détermine la séparation des pouvoirs, ainsi que le contrôle de l'action du gouvernement par le Parlement ; - la Constitution de la Ve République fait référence à d'autres textes qui ont une valeur constitutionnelle (DDHC, préambule de la Constitution de 1946, Charte de l'environnement).	Montrer comment fonctionnent les institutions : - à partir d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC), mettre en évidence l'indépendance de l'autorité judiciaire et la garantie des droits et libertés ; - à partir d'un exemple concret, suivre le trajet d'élaboration d'une loi pour illustrer les rôles respectifs de chaque institution ; - se pencher sur le travail d'une commission d'enquête parlementaire.
Séparation des pouvoirs et laïcité de l'État (vue en 6e)	- elle affirme que la République est laïque, ce qui signifie que l'autorité politique est indépendante des autorités religieuses. Toutefois, ces dernières peuvent participer au débat public dans les limites fixées par la loi (art. 35.1 et 36.3 de la loi de 1905) ; - depuis 1958, elle a été l'objet de plusieurs modifications qui témoignent du caractère évolutif de la République française, notamment pour prendre en compte les enjeux environnementaux (Charte de l'environnement) ;	A partir de textes constitutionnels, montrer qu'il n'y a aucune référence religieuse dans le lien qui unit l'autorité politique à la Nation. En lien avec le programme d'histoire, étudier et contextualiser les évolutions de la Constitution portant sur l'organisation des pouvoirs publics : élection du président de la République au suffrage universel direct à partir de 1962, importance accrue du Conseil constitutionnel à partir de 1971 (encore amplifiée par la réforme de 2008), introduction de la parité en 1999, passage du septennat au quinquennat en 2000, extension de la décentralisation en 2003, adjonction de la Charte de l'environnement en 2004, réforme de 2008. ENSEIGNEMENT AGRICOLE - S'appuyer sur la journée de la laïcité du 9 décembre dans les établissements
Institutions européennes	- depuis l'après-guerre, la démocratie française s'inscrit dans les institutions du Conseil de l'Europe et de l'UE, qui élargissent le champ du débat et définissent une citoyenneté européenne. Au sein de l'UE, les États membres sont tenus d'appliquer le droit communautaire (traités, règlements, directives, décisions de la Cour de justice de l'UE).	À partir d'un exemple de questions débattues au niveau européen, présenter les institutions européennes en montrant ce qui relève de la souveraineté des États et ce qui relève d'une logique supranationale. L'idée de citoyenneté européenne : un citoyen européen est habilité à faire valoir ses droits devant une juridiction européenne (Cour de justice de l'Union européenne ou Cour européenne des droits de l'Homme) ; à partir d'une procédure, aborder les différents droits liés à la citoyenneté européenne dans l'UE (traités européens et Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne). Ces propositions peuvent s'inscrire dans un projet

		d'éducation à la citoyenneté (concours Découvrons notre Constitution, visite de l'Assemblée nationale ou d'une haute juridiction ou d'institutions européennes, rencontre avec un élu, intervention d'un partenaire, dispositif Passeport Educdroit, etc.).
--	--	---

Les acteurs du jeu démocratique et leur engagement (1) : l'opinion

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possible
Démocratie (vue en CM1 et 6e) délibérative et opinion publique	- La démocratie est un régime où l'opinion publique joue un rôle capital, qui s'exprime par l'intermédiaire des médias, dont les médias sociaux, et qu'on essaie de saisir par des sondages de natures diverses ;	[EMI] Développer l'esprit critique à partir d'une réflexion sur la notion d'opinion publique ainsi que sur la conception, la conduite et le rôle des sondages.
Information/désinformation Complotisme	- l'information constitue donc un enjeu essentiel, tout particulièrement à l'ère du numérique et avec l'émergence des « intelligences artificielles » ;	Étudier des exemples de désinformation et d'opérations de déstabilisation en s'appuyant sur la loi du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information. Montrer comment la désinformation peut nourrir le complotisme, en lien notamment avec le racisme et l'antisémitisme. À travers la production d'une information, montrer l'importance de l'établissement rigoureux des faits et de la distinction entre croyance, opinion et savoir. ENSEIGNEMENT AGRICOLE Concevoir des liens avec le référentiel de TIM/Info-doc. Objectif 4 : Adopter une attitude responsable dans une société démocratique 4.1 : « Découvrir et respecter les règles de droit dans une société démocratique » 4.2 : Découvrir les spécificités de la présence numérique personnelle et professionnelle notamment sur les réseaux sociaux 4.3 : Elaborer une production individuelle ou collective en découvrant les enjeux et les règles de publication - Concevoir des liens avec les EPI exemple « L'éducation à la responsabilité et à l'autonomie » (objectif 3 : agir de façon autonome et responsable dans la société de l'information »).
Lanceurs d'alerte	- les médias sociaux sont eux aussi le lieu de débats et de mobilisations. Dans ce contexte, des lanceurs d'alerte prennent des risques pour informer leurs concitoyennes et leurs concitoyens.	Analyser des exemples d'alerte ou de mobilisation dans les réseaux sociaux (le mouvement #MeToo, les affaires financières) ; le cas de Chelsea Manning ou celui d'Irène Frachon (lanceurs d'alerte), en s'appuyant sur la loi du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte. Ces propositions peuvent s'inscrire dans un projet d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information (concours ou intervention d'un partenaire en lien avec l'EMI, etc.) et contribuer au développement des compétences numériques (CRCN).

Les acteurs du jeu démocratique et leur engagement (2) : l'engagement collectif

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possible
- Citoyenneté active (vue en CM1) - Élections et référendum	- Les campagnes électorales et les campagnes référendaires sont des occasions de débats (entre tous les citoyens, comme entre ceux qui sont déjà ou aspirent à être des représentants politiques) et des moments décisifs de la vie démocratique – le vote n'étant pas obligatoire, mais marquant un engagement au sein de la cité ; - les formes traditionnelles de l'engagement demeurent décisives : engagement politique et exercice d'un mandat, engagement syndical, engagement associatif ou humanitaire, démocratie scolaire ; - l'engagement dans les institutions (armée, police, justice, éducation) ; - l'exercice de la liberté de manifester permet aux citoyennes et aux citoyens d'exprimer leurs opinions et de faire pression sur les gouvernements.	Exposer les différentes temporalités et modalités électorales (élections présidentielles, législatives, sénatoriales, régionales, départementales, municipales, européennes). Étudier une campagne électorale ou référendaire. Examiner les procédures et le caractère public des délibérations municipales (filmées, enregistrées, données disponibles). Étudier des parcours d'engagement dans une institution ou une association. Étudier le fonctionnement de la démocratie scolaire et insister sur le rôle que les élèves sont amenés à y jouer. ENSEIGNEMENT AGRICOLE - Concevoir des liens avec les EPI exemple « <i>L'éducation à la responsabilité et à l'autonomie</i> » (objectif 1 : agir de façon autonome et responsable dans la vie scolaire »). Prendre l'exemple de l'engagement en faveur de la cause animale. En relation avec l'EPI « l'animal » Présenter le service national universel (SNU), dispositif national permettant de découvrir différentes formes et domaines d'engagement. Ces propositions peuvent s'inscrire dans un projet d'éducation à la citoyenneté aux médias et à l'information (intervention d'un partenaire, d'élus, de bénévoles d'associations, visite d'institutions publiques, actions concrètes d'engagement, etc.) ou d'éducation à la défense. Proposition globale et synthétique : suivre le parcours d'une loi, de la situation à laquelle elle répond jusqu'à son application en passant par mobilisations et débats, pour voir le jeu des acteurs des institutions et appréhender comment agit le contrôle de l'action publique (par exemple la loi Veil de 1975 ou la loi sur le mariage pour tous en 2013).